

I OUVERTURE QUOTIDIENNE DE LA SALLE DU JEU DE PAUME

Versailles, le 19 septembre 2024
Communiqué de presse

À partir du samedi 21 septembre 2024, la salle du Jeu de Paume à Versailles, salle dédiée à sa création au sport ancêtre du tennis, sera ouverte tous les jours (sauf le lundi). Cette initiative commune du château de Versailles, de la ville de Versailles et de l'Office du Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc, permettra à un public plus large de découvrir, en visite libre ou guidée, ce haut lieu de l'histoire de France emblématique de la Révolution française et symbole de la naissance de la démocratie.



UNE SALLE EMBLÉMATIQUE

Située à quelques centaines de mètres du château de Versailles, la salle du Jeu de Paume était dédiée à ce sport, ancêtre du tennis, très en vogue sous le règne de Louis XIV. Elle a été construite en 1686, à l'initiative de Nicolas Cretté, premier paumier du roi.

Le lieu entre dans l'histoire le 20 juin 1789, lorsque plus de 500 députés se trouvant à Versailles pour les États Généraux convoqués par Louis XVI, s'y réunissent et prêtent un serment devenu célèbre: *Nous jurons de ne jamais nous séparer et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fut établie et affermie par des fondements solides.* Cet acte fondateur de la démocratie française est un épisode très présent dans la mémoire nationale, notamment grâce à l'œuvre mondialement connue, et pourtant inachevée, du peintre Jacques Louis David (dont l'esquisse est aujourd'hui conservée au château de Versailles).

Dès 1793 la salle est considérée comme un lieu symbolique et devient domaine national. Au XIX^e siècle elle connaît des usages divers avant de devenir, en 1883, musée de la Révolution française, par la volonté de la III^e République. Après une nouvelle période de relatif oubli, la salle est à nouveau mise en lumière lors des commémorations du Bicentenaire de la Révolution en 1989. Depuis cette période, elle est ouverte au public.

CONTACTS PRESSE

CHÂTEAU DE VERSAILLES
Hélène Dalifard, Violaine Solari, Barnabé Chalmin
+33 (0)1 30 83 75 21 / presse@chateauversailles.fr

MAIRIE DE VERSAILLES
Claude-Agnès Marcel
01 30 97 80 95 - 06 03 83 65 36 / claude-agnes.marcel@versailles.fr

En 2022, la salle a été restaurée par le château de Versailles, selon l'état de référence du musée de 1883. Durant 8 mois, la toiture, la charpente, les menuiseries, le décor peint de la salle et le sol ont été remis en état. Des opérations ont également été conduites sur la toile monumentale représentant *le serment du Jeu de Paume* par Luc-Olivier Merson (l'artiste parachevant l'œuvre de David) et sur tout le décor sculpté de la salle.

Depuis ce programme de restauration, la salle du Jeu de Paume était ouverte tous les week-ends en haute saison. Grâce au soutien de la ville de Versailles, elle sera désormais accessible au plus grand nombre de mardi au dimanche.

DES SUPPORTS POUR ACCOMPAGNER LA VISITE

Dans l'application de visite du château de Versailles, un parcours est dédié à la salle du Jeu de Paume. Les visiteurs peuvent ainsi en savoir plus sur le lieu, son histoire et son décor.

Un podcast original retrace, sous forme de fiction, la création du musée de la Révolution française en 1883 et le travail du peintre Luc-Olivier Merson chargé par la III^e République de reprendre le projet de David pour orner la salle du Jeu de Paume.

Disponible sur toutes les plateformes de podcasts : Apple Podcasts, Spotify, Deezer, Ausha, ... sur l'application Château de Versailles, sur la chaîne Youtube du château de Versailles et sur le site Internet du château de Versailles.

INFORMATIONS PRATIQUES

Salle du Jeu de Paume
1 rue du Jeu de Paume, 78000 Versailles

Du mardi au dimanche de 12h30 à 18h30,
fermeture lundi et certains jours fériés.
Entrée gratuite, sans réservation, en visite libre.

Des visites guidées sont organisées par le château de Versailles, notamment: *Versailles et la République* et *Le Jeu de Paume, de l'esquisse à la salle.*

Informations et réservations: chateauversailles.fr

Des visites guidées sont également possible sur demande, selon la programmation de l'Office du Tourisme de Versailles.

Informations et réservations: versailles-tourisme.com